



SciencesPo.

Chaire
M.A.D.P.

La Lettre de la Chaire

N°2 – 2010

EDITORIAL

Pr. Jean-Bernard Auby

Directeur de la Chaire Mutations de l'Action publique et du Droit Public

Fin juin : heure des bilans et des projets... Depuis notre dernière Newsletter, le séminaire de droit administratif comparé, européen et global a tenu sa 20^{ème} session, consacrée à l'extraterritorialité : nous avons déjà abordé ce sujet, mais il était nécessaire d'y revenir, de façon à nourrir un peu plus l'ouvrage qui recueillera les contributions présentées au cours des deux sessions.

Le 4 mai, notre colloque sur la réforme des collectivités territoriales a reçu un écho qui nous incite à prévoir dorénavant une manifestation annuelle, une sorte de rendez-vous annuel du local à Sciences Po.

Le 28 mai, le Réseau « Contrats Publics dans la Globalisation Juridique » a tenu son habituelle réunion de printemps : sur la question du droit européen des contrats publics, dans la perspective de l'ouvrage que le Réseau publiera sur ce thème, et à Stockholm, où l'Université Sodertorn et le professeur Gunilla Edelstam nous ont accueilli.

On lira ci-après des compte-rendus de ces trois manifestations.

Le 4 juin, la 21^{ème} session du séminaire de droit administratif comparé, européen et global s'est penchée sur la transposition de la directive « Services » et, le 14 juin, une table ronde a permis de présenter et discuter le nouveau livre que Stéphanie Balme vient de publier avec Michael Dowdle : « Building Constitutionalism in China » (Plagrave – CERL, New York).

Nous rendrons compte de ces deux événements dans notre prochaine Lettre, qui présentera également notre programme du dernier trimestre. Il comportera notamment une deuxième session du séminaire « Economic Analysis of Public Law and Policies », une session du séminaire de droit administratif comparé, européen et global consacrée aux acteurs non étatiques globaux et l'habituelle rencontre de décembre du Réseau « Contrats Publics dans la Globalisation Juridique ».

Par ailleurs, la Chaire accueillera à Sciences Po la présentation du rapport annuel de la *Fondation Entreprise et Performance*, rapport consacré cette année aux partenariats-public-privé.

Enfin, aujourd'hui rattachée à l'Ecole de Droit, la Chaire développe progressivement ses liens fonctionnels avec elle. Des projets communs dans le domaine des régulations verront le jour très bientôt. Ils seront décrits dans notre prochaine Lettre.

Le spectre des activités de la Chaire s'élargira ainsi un peu plus pour couvrir plus complètement le champ des questions que son programme scientifique a délimitées, autour de trois axes : globalisation et européenisation du droit public, décentralisation, villes et territoires, évolution des formes de l'action publique.

Nous souhaitons à tous un excellent été.

LES SEMINAIRES

Le séminaire de droit administratif comparé, européen et global (DACEG) du 9 avril 2010

Le séminaire organisé le 9 avril 2010 était le second de la série consacrée aux problèmes liés à l'extraterritorialité.

Ce phénomène juridique peut être défini comme l'application d'une norme à des faits qui ne s'inscrivent pas entièrement au sein du territoire de l'Etat l'ayant édictée. Les travaux présentés lors du séminaire mettent en lumière les problématiques relatives à l'application extraterritoriale de la loi, et amènent à questionner les catégories juridiques établies, en vue de leur renouvellement.

Une approche théorique originale de la question est présentée dans la contribution de Markus Glaser. Selon lui, les catégories juridiques de territorialité et d'extraterritorialité ne fournissent pas les cadres de réflexion adéquats permettant de rendre compte de l'activité normative des États. La question de l'effet de la loi dans l'espace doit au contraire être appréhendée à travers la formation des « espaces normatifs ». Selon l'auteur, la territorialité n'est pas un principe juridique du droit international public. En effet, il ne s'agit ici que d'une notion qui décrit le fait qu'en pratique, les États édictent des lois destinées à régir les situations sur leur territoire. La compétence législative de l'État n'étant plus limitée par ce prétendu principe du droit international public, la loi a dès lors une vocation mondiale et c'est cela qui conduit l'auteur à considérer la notion « d'espaces normatifs ». Au sein de ces « espaces normatifs », les normes des différents ordres juridiques sont coordonnées à travers la conclusion des traités, ou par une auto-limitation résultant du fait unilatéral des États.

Le travail du Professeur Brenet met, plus particulièrement l'accent sur les questions soulevées en pratique, par l'application extraterritoriale du droit administratif français. Plus précisément, il s'agit de savoir dans quelle mesure un contrat passé par l'administration française et frappé d'un élément d'extranéité peut être, en application des critères jurisprudentiels du contrat administratif, soumis à la compétence du juge administratif français et régi par la loi française. Dans cette hypothèse particulière, le travail présenté souligne la progressive désuétude des critères du contrat administratif. L'extraterritorialité du droit public français n'est plus fonction des critères fixés par le juge français, mais devient subordonnée à l'application des règles de conflits de lois établis par les instruments internationaux. L'auteur conclut à la « banalisation » des contrats administratifs internationaux dont le régime se rapproche des contrats conclus par les personnes privées.

Ces contributions invitent à deux principales remarques. Elles soulignent, d'une part, l'actualité du problème de l'extraterritorialité. Les situations d'application extraterritoriale de la loi deviennent plus fréquentes du fait de la mondialisation. La multiplication des flux transfrontaliers soulignent le caractère poreux, voire obsolète des frontières matérielles et invitent à reconsidérer les solutions juridiques offertes par les différentes disciplines. Elles montrent d'autre la grande richesse du problème de l'extraterritorialité et la nécessité d'en comprendre toujours mieux les ressorts ; de très nombreuses pistes restent à explorer et à approfondir.

Ainsi, de la question des apports aux problèmes d'extraterritorialité des autres disciplines juridiques tel le droit international privé. À ce titre, l'idée « d'auto-limitation » des États, formulée par Markus Glaser trouve un écho dans la méthodologie « unilatéraliste » et plus particulièrement dans les notions de « *comity* » ou de « *relevance* » utilisées par les juridictions nationales afin de délimiter l'effet de la loi nationale dans l'espace. De même, l'analyse en termes « d'espace normatifs » peut sans doute être rapprochée du contentieux en matière des droits de l'homme et plus particulièrement trouver son expression dans les arrêts rendus par les juridiction américaines en application du *Alien Tort Claims Act*¹.

Une autre question mérite également d'être intégrée dans les recherches futures, celle de la coexistence d'une pluralité de sources des normes juridiques qui ne sont pas uniquement d'origine étatique. La diversification des lieux de production normative, ainsi que la multiplication des intérêts auxquels ces normes juridiques se rattachent, mettent le législateur étatique et les juridictions nationales au centre d'une activité de coordination complexe.

L'interdisciplinarité ainsi que la prise en considération d'une fragmentation des sources normatives, semblent être deux pistes de réflexion pour appréhender dans le futur la question de « l'extraterritorialité » dans un contexte de globalisation.

Ivana Isalovic – Doctorante à Sciences-Po

Les archives des séminaires sur www.chairemadap.sciences-po.fr

¹ 28 U.S.C. § 1350. Voir, *Filartiga v. Pena Irla*, 630 F.2d 876

LA REFORME TERRITORIALE : COLLOQUE DU 4 MAI

Le 4 mai dernier, la Chaire a organisé un colloque intitulé : « **La réforme des collectivités territoriales : approfondissement ou rupture du mouvement de décentralisation ?** ». Devant un auditoire de 200 personnes réunies en amphithéâtre Jacques Chapsal, les intervenants ont débattu des conséquences de la réforme, en cours, des collectivités territoriales. Ce débat a été organisé sous la forme de tables rondes portant sur les finances locales, l'articulation intercommunalités/métropoles, la recomposition des régions et des départements et enfin, sur les enjeux du Grand Paris.

Dans son *allocution d'ouverture*, Michel MERCIER, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, a tenu à souligner l'importance de cette réforme, s'inscrivant dans le processus français de décentralisation et visant à améliorer des dispositifs incomplets et inachevés. Il a particulièrement insisté sur certaines problématiques actuelles relatives aux collectivités (création du conseiller territorial, clause générale de compétences pour les départements et les régions, relations financières Etat-collectivités). Après avoir remercié le Ministre d'honorer cette manifestation de sa présence, Jean Bernard AUBY, directeur de la Chaire MADP, a donné son sentiment sur la réforme et a notamment exprimé le regret que les projets de loi actuellement débattus n'envisagent pas assez en profondeur la question de la clarification des compétences.

Au cours de la *première table ronde*, animé par Jean DUMONTEIL, Michel BOUVIER, Françoise LARPIN et Michel SAPIN ont débattu de la situation financière des collectivités. Ils ont notamment abordé les questions de la refonte de la fiscalité locale et de l'évolution des relations financières entre l'Etat et les collectivités, en rappelant le contexte actuel des finances publiques (endettement et déficit publics sans précédent). De manière plus générale, les intervenants ont insisté sur les problématiques de l'autonomie financière des collectivités territoriales et de l'évolution de leur pouvoir fiscal.

Jean Pierre BALLIGAND, Jean Christophe BAUDOIN, Olivier LANDEL, Patrick LE LIDEC et Marie-José TULARD ont ensuite abordé la question des nouvelles articulations institutionnelles au niveau local, autour d'une *deuxième table ronde*, animée par Laurence LEMOUZY. Ils ont évoqué les différents scénarios de simplification du « millefeuille territorial », souvent dénoncé, notamment s'agissant des intercommunalités et des métropoles. L'achèvement de la carte intercommunale et les futures relations entre les métropoles et les autres collectivités territoriales ont suscité de nombreuses interrogations.

Quelques jours seulement après la remise du rapport JAMET sur la situation financière des départements, la *troisième table ronde*, animée par Alain PIFFARETTI, a été consacrée aux enjeux soulevés par la recomposition des régions et des départements. Claudy LEBRETON, Alain ROUSSET, Robert SAVY, Françoise VERCHERE et Michel VERPEAUX ont notamment comparé le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale avec les propositions du rapport BALLADUR. Le débat a également porté sur le rapprochement des régions et des départements, ainsi que sur la légitimité de ce nouveau « couple ».

Le colloque s'est achevé par une réflexion générale sur le Grand Paris lors d'une *quatrième table ronde* animée par Alain PIFFARETTI. Patrick BRAOUEZEC, Philippe DALLIER, Brigitte FOUILLAND, Jean-Luc LAURENT, Jean-Yves LE BOUILLONNEC et Olivier MONGIN se sont notamment interrogés sur les méthodes choisies pour traiter des enjeux relatifs à la métropole parisienne, notamment, sa gouvernance, les questions d'urbanisme et l'organisation des transports. Les intervenants n'ont pas manqué de revenir sur les grandes étapes de la construction de Paris et de resituer le projet du Grand Paris dans une perspective comparatiste, notamment par rapport à d'autres métropoles européennes (Londres, Barcelone).

La Chaire remercie vivement l'ensemble des intervenants, partenaires et participants de ce colloque pour leur contribution active à la réussite de cette journée. La vidéo de cette journée sera très prochainement mise en ligne sur le site de la Chaire (<http://chairemadp.sciences-po.fr/>). Par ailleurs, la Chaire réfléchit désormais à l'instauration d'un rendez-vous annuel consacré aux collectivités territoriales. Rendez-vous donc dans un an pour un nouvel état des lieux des questions qui agitent les collectivités !

LE RESEAU « CONTRATS PUBLICS »

Réunion du Réseau le 28 mai à l'Université Södertörn de Stockholm

C'est un passionnant séminaire qui s'est déroulé le 28 Mai dernier à la Södertörn University de Stockholm sur l'invitation de Gunilla Edelstam. Consacrée aux « Contrats publics dans l'Union Européenne et ses Etats voisins », la réunion rassemblait des spécialistes originaires d'Europe et d'Afrique, certains venus spécialement présenter leurs contributions au prochain ouvrage collectif du Réseau, à paraître chez Bruylant.

Quelques contributions

Plusieurs intervenants ont présenté le droit communautaire des marchés publics et sa mise en œuvre dans un processus d'harmonisation.

Rozen Noguellou (Université de Nantes) a exposé, jurisprudences à l'appui, le champ d'application des directives « Marchés » en se focalisant sur deux axes essentiels : les personnes et les contrats. Simone Torricelli (Université de Florence) s'est notamment consacré aux questions relatives à la concurrence dans le cadre des marchés de la Directive 2004/17 dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux. François Lichère (Université d'Aix en Provence) a développé, en complément de ces études, les différentes procédures de passation - notamment le dialogue compétitif - et d'attribution des contrats publics en droit communautaire.

Martin Trybus (Université de Birmingham) a présenté sa contribution aux travaux menés dans le cadre de l'élargissement de l'Union Européenne en mettant l'accent sur les procédés développés actuellement pour que les nouveaux Etats membres puissent répondre aux standards européens en matière de contrat public.

Mentionnons également la très intéressante intervention de Brahim Bertegi (Faculté des sciences juridiques et sociales de Tunis) sur la libéralisation progressive des marchés publics et l'évolution du droit tunisien du fait de l'accord d'association UE- Tunisie.

D'autres intervenants ont rendu compte de nouvelles techniques contractuelles ou institutionnelles

Michael Steinicke (Université du Sud du Danemark) a fait preuve d'une grande originalité par son approche en ce qu'il a développé le concept de « self-cleaning ». Une obligation pèserait sur la personne publique de ne pas automatiquement exclure une entreprise qui, sans rencontrer les exigences classiques pour soumissionner à un contrat public (corruption, blanchiment ...), justifie de sa probité retrouvée. Elle aurait remédié à sa situation en prenant les mesures nécessaires.

Bernardo Diniz de Ayala (Cabinet Uria Menéndez) nous a enfin fait part de son expérience des marchés de la Défense conclus par l'Etat portugais. Son élaboration de contrats complexes, notamment sous forme de leasing, a manifesté d'une certaine innovation dans un secteur réputé difficile et fortement encadré. Les montages exposés ont été réalisés avant l'adoption de la nouvelle directive sur les procédures de passation de marchés dans les domaines de la défense et de la sécurité (2009/81/CE).

En guise de conclusion

Cet évènement s'inscrit dans une lignée de rencontres internationales (Paris, Viterbe, Speyer) devenues le rendez-vous de spécialistes échangeant leurs expériences et leurs réflexions sur les grandes questions actuelles relatives aux contrats publics. Cette perspective ouverte, tant par les sujets traités que par les approches retenues, témoigne de la volonté de rapprochement en cours des cultures juridiques et de contribuer à leur enrichissement mutuel.

Le réseau initié par Jean-Bernard Auby à la Chaire MADP prouve par la réalisation d'ouvrages collectifs qu'il a d'ors et déjà rempli son office en sensibilisant l'opinion aux questions de globalisation des contrats publics.

Raphaël Chétrit
Eversheds LLP

Plus d'informations sur : <http://www.public-contracts.eu>

L'AGENDA

Prochain séminaire de droit administratif comparé, européen et global

Le 4 juin se sera tenu une importante session du séminaire de droit administratif comparé, européen et global, consacré à la transposition de la directive Service en Europe. Il fera l'objet d'une chronique dans le prochain numéro de la Lettre, à la rentrée prochaine

Le séminaire de rentrée sera consacré, pour une deuxième fois, au problème des « acteurs non étatiques ». Il se tiendra le vendredi 29 octobre de 16h à 19h au 13 rue de l'Université (salle à préciser). Sous la présidence du Pr. Fabrizio Cafaggi de l'Institut Universitaire Européen de Florence, nous pourrons écouter :

- Monsieur Wilfried Bolewski, Ambassadeur d'Allemagne et Professeur à Sciences Po
- Monsieur Bernard Foucher, Conseiller d'Etat, Président de la Cour administrative d'appel de Douai, Président de la Chambre arbitrale du sport (CAS) du Comité national olympique et sportif français (CNOSF)
- Monsieur Francesco Maiani, Professeur à l'Institut des hautes études en administration publiques de Lausanne

Les rapports seront en ligne huit jours avant la tenue du séminaire. Un programme détaillé sera communiqué à la rentrée.

Inscriptions et informations : chaire.madp@sciences-po.fr

Recrutement d'un stagiaire CHAIRE MADP – Institut de la Gestion Déléguée

La Chaire recherche un étudiant un doctorant ou un jeune docteur pour préparer avec l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD) un colloque qui se tiendra au mois de janvier 2011 sur les « concessions face au droit de l'Union Européenne » et pour participer à des recherches liées à ce colloque.

Rémunération par l'IGD en qualité de stagiaire : 420 € net/mois

Contrat de septembre 2010 à fin janvier 2011 – candidature ouverte jusqu'au 4 juillet 2010

Contact : chaire.madp@sciences-po.fr